



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2014

Présents : Philippe FALKENAU – Eveline NICOLAS – Claude BOUHELIER –
Bernard VERSCHELDEM – Maurice OUERFELLI – Philippe HULOT – Sylvie BERTIN -
Michel CAILLOUX - Cécile GAUVILLE HERBET - Stanislas HALAMA - Christophe
KROL - Françoise LEDOUX - Guillaume MARECHAL - Philippe PORCHER - Alain
TROUVE

Absents excusés : Mireille FALQUE pouvoir à Philippe FALKENAU
Jacky MELIQUE pouvoir à Guillaume MARECHAL
Sandra DINET pouvoir à Françoise LEDOUX
Henri KIRIEL pouvoir à Bernard VERSCHELDEM

Guillaume MARECHAL est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2013 :

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

2. SEZEO : Modification des statuts et demande d'adhésions de communes :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la création du SEZEO, la commune doit délibérer sur 2 points :

. Modifications des statuts : ces modifications visent, d'une part, à compléter les statuts et, d'autre part, à créer 2 secteurs géographiques permettant l'élection de conseillers syndicaux représentant les communes de la communauté de commune de la Plaine d'Estrées et du SIVOM de Ressons.

. Demande d'adhésion de nouvelles communes : 44 communes ont fait parvenir une demande d'adhésion au SEZEO. Il s'agit des communes qui dépendaient jusqu'au 31 décembre 2013, pour la compétence électricité, de la communauté de communes de la Plaine d'Estrées ou du SIVOM de Ressons sur Matz.

Ces communes qui n'étaient pas dans un syndicat ne pouvaient être intégrées au SEZEO.

En revanche, dans tous les travaux menés pour la création du SEZEO, ces communes ont été représentées par les présidents de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées et du SIVOM de Ressons.

Le SEZEO est prêt à accueillir aussi une commune jusqu'ici isolée : Maignelay Montigny.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ces 2 délibérations.

3. Location de la salle des fêtes :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'à la demande du Percepteur et afin d'éviter les chèques sans provision, il y a lieu de modifier le contrat de location de la salle des Fêtes.
En effet, il est conseillé que les chèques de location soient encaissés à la réservation et non plus au moment de la location.

En cas d'annulation : - de plus d'un mois la location sera reversée intégralement, de moins d'un mois le remboursement se fera de la moitié de la location.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette décision.

4. **Mutuelle du Personnel** : Monsieur Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que, conformément à la réglementation en vigueur, il n'est plus possible de verser une subvention à la MOAT (mutuelle du Personnel).

Afin de respecter la réglementation, le Conseil Municipal décide de supprimer cette subvention et propose de revoir ce dossier dès que la Commune aura connaissance des conséquences de cette décision sur les cotisations des agents. Une participation de la commune sera alors envisagée. Il précise qu'actuellement 4 agents sont adhérents de la MOAT.

5. **Subventions 2014 aux associations :**

Claude BOUHELIER présente les différentes demandes de subvention des associations.

Après en avoir délibéré et par 19 voix POUR, le Conseil Municipal vote ces subventions aux Associations pour 2014.

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS ACCORDEES En 2014
TENNIS	500
JUDO	1000
CLUB OLYMPIQUE	1300
TEMPS DANSE DETENTE	1290
AMICALE DES AGES FLEURIS	3000
UNC	700
BIBLIOTHEQUE	1750
SECOURS CATHOLIQUE	500
RESTO DU CŒUR	800
COMPAGNIE DU PRIEURE	500
ECOLE NOTRE DAME DE SENLIS	300
TOTAL	11640

6. **Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2014 :**

Claude BOUHELIER informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre une délibération afin d'engager le paiement de certaines factures en investissement avant le vote du budget prévu fin mars.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite d'un quart des crédits ouverts au Budget Primitif 2013 soit :

CHAPITRE	CREDITS OUVERTS AU BP 2013	AUTORISATION 2014 (max 25 % du BP 2013)
21	106 550 €	26 637 €

23	794 400 €	198 600 €
----	-----------	-----------

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette décision.

7. Dotation d'équipement des territoires ruraux : aménagement des trottoirs rue du Général de Gaulle du n°72 jusqu'à la rue Jacques Havy :

Monsieur Le Maire propose de présenter, dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2014, le dossier d'aménagement des trottoirs rue du Général de Gaulle du n° 72 jusqu'à la rue Jacques Havy : ces travaux consistent à l'aménagement d'une voie douce pour piétons et cycles, la création de trottoirs, une rénovation des accès des riverains et la réalisation de places de stationnement.

L'estimation de ces travaux s'élève à 1.80 000 € HT

Le financement de ces travaux se répartit comme suit :

Subvention espérée au titre de la DE TR (50 % plafonné à 100 000 €) : 50 000 €

Autofinancement ou emprunt : 130 000 € HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à présenter ce dossier au titre de la DETR.

La séance est levée à 23 heures.

Le Maire
Philippe FALKENAU